

Nouvelles locales du mardi 05 mai 2015

@rib News, 05/05/2015 | Politique - La Cour constitutionnelle du Burundi a rendu ce mardi un arrêt sur la candidature de Pierre Nkurunziza comme 14 sénateurs du parti CNDD-FDD. Selon cet arrêt, même si l'observateur observe des lacunes dans les articles 96 et 302 de la constitution, le président de la République n'aura vu la loi encore moins cette constitution si le président élu à l'élection présidentielle de juin prochain. Cette décision a été prise par six sur les 7 membres de la cour constitutionnelle puis que le 7^e qui est le vice-président de la cour avait pris la fuite vers le Rwanda estimant qu'il est sujet à des intimidations pour valider cette candidature.

- Le vice-président de cette Cour fait savoir que la délibération sur cette question avait commencé le 30 avril et n'a pu se terminer ce jour. Après la décision de rapport des débats, Sylvère Nimpagaritse assure que des appels téléphoniques ont commencé à être adressés aux juges qui étaient contre cette candidature de Pierre Nkurunziza. Leur était signifié que s'ils ne déclarent pas cette candidature recevable, ils peuvent même être tués. Il a précisé que 4 des 7 juges étaient contre cette candidature et depuis ces intimidations, les 3 ont accepté de signer pour sauver leur peau. Il assure que lui n'a pas pourtant voulu signer sur une décision dont il est convaincu de son inconstitutionnalité.

- Des réactions contre cette décision n'ont pas tardé à pleuvoir. En effet, le porte-parole des indépendants estime que cette décision est nulle et de nul effet. Aimé Magera trouve qu'il ne pouvait attendre rien de bon de la part de cette cour qui, même dans l'histoire, est montrée favorable à la violation de la loi conformément à la volonté du pouvoir. Il estime que les manifestations vont ainsi s'accroître et demande à toute la population qui est contre cette candidature de doubler ses efforts pour dire non à la violation de la loi. Il demande à l'armée d'être plus présente pour les protéger puis que les policiers semblent être loin de respecter les droits de la population à s'exprimer.

- Les frondeurs du parti CNDD-FDD et qui en ont été exclus trouvent que la décision de la Cour constitutionnelle est extorquée. Léonidas Hatungimana trouve que ce n'est pas la première fois qu'une décision de la loi est prise par une institution de l'Etat. Il demande ainsi à la population de se révolter contre cette décision puis qu'elle est elle qui est détentrice de la souveraineté. Selon lui, si la cour décide ainsi, les choses se retrouvent par la suite entre les mains de la population. Il demande ainsi à chacun d'assumer sa responsabilité dans cette affaire. Il apprécie le comportement du vice-président de la cour constitutionnelle qui a refusé de signer une telle décision.

- Selon le président du FOCODE, la décision prise par la cour constitutionnelle est extorquée et vicieuse à plusieurs points. Pacifique Nininahazwe trouve d'abord que sur la liste des juges qui ont participé aux délibérations de ce lundi 4 mai, il figure le vice-président de cette cour alors qu'il avait déjà choisi la clandestinité. Ensuite, il trouve que si une décision de justice est connue avant qu'elle ne soit rendue publique, elle devient nulle et de nul effet et les juges qui l'ont prise sont récusés. Or, après que le vice-président de cette cour ait décidé de s'enfuir, la décision a été connue avant soit prononcée. Enfin, il trouve que les pressions extérieures que les juges ont subies montrent qu'il s'agit d'un arraché par la force et l'intimidation. Ainsi, il estime que le mouvement de contestation contre la candidature de Pierre Nkurunziza doit s'amplifier au lieu de s'apaiser. Il interpelle donc tout un chacun que c'est le moment propice de faire des manifestations plus concentrées afin de dire non à la violation des accords d'Arusha et de la Constitution.

- Le directeur général du FORSC trouve que cette décision de la cour constitutionnelle est non avenue. Vital Nshimirimana estime qu'elle ne fait que bannir la volonté du parti CNDD-FDD de renverser les accords d'Arusha et la constitution qui s'est manifestée lors du congrès tenu en date du 25 avril 2015. Il trouve par ailleurs que la Cour constitutionnelle n'a pas interprété les accords d'Arusha comme ailleurs elle n'en a pas la compétence alors que ces accords sont la base de la constitution burundaise. Lui aussi reste convaincu que les manifestations vont continuer puis qu'il s'agit d'une décision frauduleuse prise par intimidation et en l'absence de vice-président. Il demande plus d'effort de la part des manifestants afin de ne pas laisser disparaître ces textes qui ont emmené la paix au Burundi.

- Le président du parti Sahwanya Frodebu Nyakuri trouve que la décision de la cour constitutionnelle n'est pas étonnante. Le docteur Jean Minani regrette plutôt qu'il y ait encore des juges qui acceptent de faire un coup d'Etat au moment où ils devraient protéger et assurer la mise en application de la loi et plus particulièrement la loi mère. Il trouve que cela va renforcer le mouvement de manifestation contre cette candidature de Nkurunziza. Selon lui, les juges de la cour n'ont pas interprété les accords d'Arusha comme par ailleurs ils n'en ont pas le droit. A ce niveau, il voit que la solution n'est autre part que dans ces accords. Il assure donc que les manifestations pacifiques doivent continuer en toute tranquillité afin d'aboutir au désistement de Pierre Nkurunziza.

- Maître Isidore Ruyikiri qui a déjà affirmé qu'il se portera candidat à l'élection présidentielle de juin prochain trouve que cette décision ne reflète rien de droit, mais que c'est un coup de force contre la constitution de la République du Burundi. Selon cet ancien bûcheron de Bujumbura, cette décision ne peut surprendre personne puis que ce n'est pas la première fois que cela arrive dans l'histoire du pays. Il trouve que le président de la République est en train de compromettre sa population et espère que le mouvement du 26 avril va s'accroître et doit aboutir quel que soit l'ampleur de la répression.

- Un conducteur de voiture taxi est détenu dans un cachot de la police en commune Mabayi de la province de Cibitoke. Simon Bakunda est accusé d'avoir aidé le vice-président de la cour constitutionnelle à franchir la frontière burundo-rwandaise au niveau de la localité de Ruhoro dans cette même commune au moment où la police présente à ce lieu lui avait refusé le droit de passer de l'autre côté. Le commissaire de la police dans la province Cibitoke confirme cette arrestation mais le procureur de la République dans cette même province ne veut même pas s'exprimer à ce sujet. Ajoutons que Sylvère Nimpagaritse fût procureur de la République en province Cibitoke.

- Le 1er vice-président de la République du Burundi promet que le gouvernement du Burundi est prêt à relâcher tous les manifestants qui ont été arrêtés jusqu'à présent. Prosper Bazombanza ajoute que même les mandats d'arrêt émis contre certains organisateurs des manifestations peuvent être annulés si cela à condition que les manifestations cessent. Il ajoute également que le dialogue sur toute question peut être déclenché par la suite. Répondant à cette déclaration, le président du parti Sahwanya Frodebu Nyakuri trouve que la question du 3eme mandat de Pierre Nkurunziza ne peut pas être sujette à aucun dialogue. Le docteur Jean Minani voit

lui que la loi est claire et que Nkurunziza doit d'abord abandonner sa candidature avant tout dialogue. Il voit également que comme le gouvernement leur demande de respecter la loi, le président doit aussi faire de même et abandonner ce projet qui est contre les accords d'Arusha et la constitution. - Les manifestations contre un 3^e mandat de Pierre Nkurunziza ont continué dans le pays en ce mardi. A l'intérieur du pays, les manifestants ont eu lieu dans les communes Mugongomanga et Mukike de la province Bujumbura. Récemment au centre d'Ijenda, les manifestants ont même fait libérer par force des manifestants que la police avait arrêtés. Ils assurent qu'ils ne vont pas dégrader les routes tant que Pierre Nkurunziza n'aura pas abandonné sa candidature. 4 personnes ont été blessées d'après la Croix Rouge. - Des manifestations ont été signalées dans la commune Kanyosha de la même province. En effet, les habitants de Muyira et Kirombwe avaient bloqué les routes menant au chef-lieu de la commune Kanyosha et étaient en train de faire des manifestations contre le 3^e mandat de Pierre Nkurunziza. De même, les habitants de Buhonga étaient eux aussi dans la rue contre ce mandat. Ils avaient bloqué la route RN7 au niveau de Buhonga et cette dernière n'était pas praticable de Musaga jusqu'à Ijenda. - Dans les communes urbaines de Musaga, Kanyosha et Kinindo, les manifestants étaient nombreux et il n'y a pas eu d'incidents contre la police. Ils approuvent même le comportement des forces de l'ordre qui ne les ont pas empêchés de défilé. Les routes sont bloquées et des pneus et autres matériaux sont en train de brûler partout dans les routes. Les manifestants ont affirmé qu'ils ne sont pas inquiétés par la décision prise par la constitutionnelle. - Dans les communes de Nyakabiga et Bwiza, les choses étaient pareilles et les manifestants étaient dans les rues pour annoncer cette candidature qu'ils jugent illégale. La police et l'armée étaient présentes et suivaient les manifestants. Ces derniers ont ainsi défilé dans tous les quartiers. Eux aussi affirment que la décision de la cour constitutionnelle ne leur dit rien puis qu'elle a été prise suite à l'intimidation. - Dans les communes Butere, Ngagara, Kinama et Cibitoke, les manifestants avaient eux aussi barricadé les routes de ces quartiers quitte à ce que la police ne pouvait pas entrer à l'intérieur. Ils ont aussi failli s'affronter avec des jeunes Imbonerakure qui tentaient de s'introduire dans ces quartiers pour aller bloquer les routes mais, les militaires ont évité de justesse ces affrontements. - Dans le quartier Mutakura, un policier a lancé une grenade à fusil dans une parcelle faisant deux blessés tous des enfants. Les manifestants ont donc voulu chasser la police de ce quartier assurant qu'elle est là pour créer du désordre. Dans ces quartiers également, les manifestants jurent de ne pas quitter la rue avant que Pierre Nkurunziza ne décline pas sa candidature à la présidentielle de juin prochain et malgré la décision de la cour constitutionnelle de valider sa candidature.